

TOYS R US induit en erreur

Le site de **TOYS R US** effectue une opération promotionnelle : la gratuité des frais de livraison sur certains articles.

Ainsi, une maison de poupée « Universe of imagination - Grande maison de vacances » bénéficie de cet avantage.

Les conditions détaillées précisent que cette gratuité concerne, uniquement, les envois par colissimo pour toute commande supérieure à 30 €.

Dans le cas présent, compte tenu de son volume, l'article sera expédié par transporteur. Une ligne de facturation pour 38 € apparaîtra donc sur la facture.

Quel intérêt de mentionner une livraison gratuite si, manifestement, l'article concerné est exclu de tout envoi par colissimo ? **TOYS R US** espère-t-il ainsi provoquer un acte d'achat par une promotion inapplicable au produit vendu ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)